

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Juillet

LA RÉFORME DE L'IMPOT

Dans sa séance de jeudi, la Chambre a rendu impossible le vote de la réforme de l'impôt avant les vacances, mais elle s'est engagée par contre « à en reprendre la discussion le plus tôt possible au cours de sa session extraordinaire. »

Il ne s'agit donc que d'un ajournement, et, dans ces conditions, il n'est pas inutile de faire connaître l'économie de la réforme que présentait le gouvernement, telle qu'elle se dégage des déclarations de ceux qui l'ont défendue.

Le projet de M. Georges Cochery repose sur deux idées simples : *Péréquation, dégrèvement* des contribuables les plus chargés de famille.

Actuellement les divers revenus des capitaux sont frappés dans des proportions différentes. Le taux de la contribution foncière des propriétés non bâties (centimes généraux compris) varie de 1,11 à 5,32 0/0 suivant les départements. La contribution foncière des propriétés bâties est fixée à 3,60 0/0 (centimes généraux compris).

Une partie seulement des revenus des valeurs mobilières est atteinte par l'impôt. Celles qui sont frappées le sont à raison de 40/0.

D'autres valeurs et aussi les fonds d'Etat français et étrangers échappent entièrement à cette taxe.

Il en est de même pour les créances hypothécaires.

Le système du gouvernement consiste d'abord à faire la péréquation générale de l'impôt au taux uniforme de 4,50 0/0, en frappant les revenus exemptés sans motif, en allégeant les revenus trop lourdement atteints et en chargeant les revenus trop ménagés.

On dégrève ainsi la propriété immobilière c'est-à-dire l'agriculture, et on reporte une

partie des charges sur les revenus mobiliers. (Près de 70 millions.)

Les revenus de la propriété foncière bâtie actuellement taxée à 3,60 0/0 seront frappés d'un impôt de 4,50 0/0 (centimes généraux compris). En même temps, le taux de la propriété foncière non bâtie est ramené à 4,50 0/0 (centimes généraux compris), au moyen d'un dégrèvement accordé aux cinquante départements les plus imposés. D'autre part, la taxe des revenus des valeurs mobilières est portée à 4,50 0/0 et s'applique à tous les fonds d'Etat français et étrangers, qui jusqu'ici en étaient exemptés.

Par l'établissement de la taxe d'habitation basée sur la valeur locative, le nombre des domestiques, des chevaux et des voitures, on tient compte à tout contribuable de ses charges de famille et en même temps on dégrève les citoyens dont la situation est la plus intéressante. Cette taxe joue le rôle d'élément compensateur. Elle n'atteint dans chaque commune que les loyers supérieurs à un minimum calculé en raison de la population ; elle augmente ce minimum de loyer à raison de 1/5 par enfant ou ascendant à la charge du contribuable.

De plus, la taxe d'habitation subit une augmentation de 5 0/0 pour chaque domestique du sexe féminin, en sus de la première.

De 10 0/0 pour chaque domestique du sexe masculin ;

De 5 0/0 pour chaque voiture et chaque cheval passible de la contribution établie par les lois de 1862, 1872 et 1895.

En somme, le projet de M. Georges Cochery consiste à reprendre l'œuvre de la Constituante. Celle-ci voulait répartir également la contribution commune entre tous les citoyens en raison de leurs facultés. A une époque où l'on ne connaissait guère que la richesse mobilière, on l'atteignait par un ensemble de taxes :

La *patente* pour les profits commerciaux ;

La *contribution personnelle* pour les personnes ;

La *contribution mobilière*, avec déduc-

tion de l'impôt déjà payé au titre de la contribution foncière, pour les autres revenus mobiliers ;

Les *taxes* sur les domestiques, les chevaux, les voitures et les cheminées ;

Enfin, la *cote d'habitation*, véritable impôt compensateur fondé sur les valeurs locatives.

Plus tard, en l'an VII, fut créée la *contribution des portes et fenêtres*.

De ce système qui formait un tout complet, les progrès et la nouvelle répartition des richesses, les nécessités budgétaires ont fait une collection d'impôts sans homogénéité.

Résultats de la réforme

Le projet de M. Cochery renoue la tradition de 1789.

Il écarte les procédés arbitraires et vexatoires de la déclaration et de la taxation sans bases légales.

La *péréquation* s'obtient en unifiant le taux des propriétés bâties et non bâties, en frappant les créances hypothécaires et les fonds d'Etat français et étrangers.

Les dégrèvements se résument ainsi :

La suppression de la contribution personnelle mobilière amène une diminution de 92 millions ;

Celle de la contribution des portes et fenêtres amène une diminution de 59 millions ;

La déduction des dettes hypothécaires dans le montant de l'impôt foncier allège la propriété immobilière de 27 millions ;

Enfin, on accorde aux départements dont le taux d'imposition dépasse 4,50 0/0 (centimes généraux compris), un dégrèvement de plus de 6 millions.

Puis pour rétablir la justice et l'égalité dans les impôts, on les classe en cinq cédules :

La cédule A pour les revenus de la propriété bâtie ;

La cédule B, pour les revenus de la propriété non bâtie ;

La cédule C, pour les revenus des valeurs mobilières ;

drapeau, vendre ses camarades.... voyons réfléchissez un peu, est-ce possible ?

Trahir !... mais pour quelle raison ?

— Par haine, amiral, pour se venger, répondit le lieutenant d'une voix grave.

Le commandant de l'escadre se laissa lourdement tomber dans son fauteuil, il prit à deux mains son large front gêné prêt à éclater.

— Parlez, fit-il, je vous écoute, malgré le coup terrible qui me frappe en ce moment, je saurais faire mon devoir jusqu'au bout, quelque pénible qu'il soit.

Mais songez-y, il est encore temps de vous taire, dans une minute il sera trop tard et vous ne sortirez d'ici qu'après avoir prouvé la vérité de vos accusations où bien je vous dénoncerai devant toute l'escadre comme un lâche et un calomniateur.

— Amiral, déclara Savreux, quand après mon premier échec et le massacre d'une partie des soldats que vous m'aviez confiés, un de mes hommes est venu me dire : « Mon lieutenant, vous avez été surpris, parce que l'ennemi connaissait l'heure de l'attaque et que vous avez été trahi. » J'ai voulu le chasser comme un imposteur, je lui ai dit ce que vous venez de me dire vous-même.

Mais l'homme m'avait sauvé la vie dans le combat et ses accusations étaient si précises qu'il n'y avait pas à en douter.

A ce moment j'ai été tenté de tout vous révéler pour atténuer à vos yeux l'importance de ma défaite.

Je ne l'ai pas voulu faire, parce que je savais combien cette pénible révélation vous serait douloureuse.

Et puis, avant que de parler, avant que de déchirer votre cœur loyal, avant de vous arracher cette consolante pensée que vous n'aviez que des braves autour de

La cédule D, pour les revenus professionnels ;

La cédule E, pour la taxe d'habitation ; celle-ci tient compte des charges de famille et ménage les petits contribuables en demandant un peu plus aux riches.

En résumé, à la révolution fiscale préconisée par M. Doumer. M. Georges Cochery substitue l'évolution normale, nécessitée par les transformations économiques et sociales.

(Petit Journal)

INFORMATIONS

Les funérailles du marquis de Morès

Paris 20 juillet.

Les funérailles du marquis de Morès ont été célébrées hier matin.

Il est midi quand la tête du cortège arrive à Notre-Dame, où s'était rendue Mme la marquise de Morès.

Le commandant Humbert, représentant le président de la République ; un officier supérieur représentant le ministre de la guerre et une foule d'invités s'y trouvent déjà.

Un superbe catafalque où est déposé le cercueil s'élève au milieu du transept.

La messe, dite par l'abbé Marie, est chantée sous la direction de l'abbé Geipitz, maître de chapelle, par la maîtrise de Notre-Dame, avec le concours des maîtrises de plusieurs églises de Paris. Le grand orgue est tenu par M. Sergent.

Après la cérémonie religieuse, toujours au milieu d'une foule recueillie, le cortège se rend au cimetière Montmartre. Il n'est pas moins de trois heures quand il y arrive. Prennent successivement la parole : MM. Drumont, Marcel Habert, Maurice Barrès, un officier de réserve, Bernard Roux et Guérin.

Tous les orateurs ont célébré l'héroïsme de Morès et son amour du peuple.

Le discours de M. Drumont, qui a été une violente diatribe contre l'Angleterre et les israélites, a été accueilli par les cris de « A bas l'Angleterre ! A bas les juifs ! »

A la sortie du cimetière, le prince Henri d'Orléans, qui avait suivi le corps jusqu'au caveau provisoire de la ville de Paris où il a été déposé, a été l'objet d'une ovation.

Un groupe compact de jeunes gens l'ont accompagné du boulevard de Clichy à la place Blanche,

vous, je voulais m'assurer de la vérité.

Aujourd'hui, je l'ai cette triste certitude, et je ne puis que vous répéter :

— Amiral, nous sommes trahis, trahis par un officier que vous aimez, par le lieutenant Chopard.

Et jetant sur le bureau, devant Courbet, le sac de piastres abandonné par le traître :

— Voilà le salaire de Judas, le prix de la trahison, l'or Chinois destiné à payer la vie de vos soldats !

Puis, dans un récit indigné, âpre, ardent comme un réquisitoire, Paul fit passer sous les yeux de l'amiral anéanti les faits que nous venons de raconter.

L'illustre Courbet, le visage caché dans les mains, semblait ne plus écouter l'officier.

Tout à coup il releva les yeux sur Savreux, de grosses larmes roulaient le long de ses joues, ravinées par la fièvre.

Cet homme de fer, dont rien n'avait pu entamer la froideur et l'impassibilité, pleurait comme un enfant à cette idée de trahison.

— Ainsi, murmura-t-il, il n'y a plus à en douter il y a des traîtres dans nos rangs.

Ah ! certes, les souffrances me sont nombreuses et cruelles depuis quelques mois, j'espérais du moins que cette dernière épreuve me serait épargnée.

Que m'importe l'abandon de la France, l'oubli de nos gouvernants, la tempête qui secoue et détériore nos vaisseaux, la fièvre qui fauche mes hommes et me tue moi-même ; qu'importe tout cela si l'honneur est intact si le drapeau flotte sans tâche, et si jusqu'au bout nous savons faire notre devoir et mourir en braves.

Mais, vendus par un officier, livrés par un autre Français, être obligé de douter de tous ces braves qui

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 35

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

VII

Deux traîtres

— Comme les autres, un oubli lui donnerait l'éveil. Seulement, ouvre l'œil et surveille ses moindres mouvements. Le reste me regarde.

— Soyez tranquille, mon lieutenant, répondit Maluni en riant, il ne se mouche même pas sans que je m'en aperçoive.

Lorsque, dès l'aube, Paul Savreux se présenta à bord du *Bayard* qui n'était qu'à quelques encablures du rivage, l'amiral arpentait le pont d'une allure impatiente.

— Vous ici, monsieur ! lui cria sévèrement Courbet, au moment où il s'inclinait devant lui.

Depuis une heure, j'écoutais pour percevoir le bruit de votre fusillade, au lieu de cela, vous voilà.

Est-ce là ce que vous m'aviez promis ? Venez-vous annoncer un nouveau désastre ?

— Je vous croyais un officier solide, il paraît que je me suis trompé.

Voyons, parlez.

Et remarquant la pâleur du lieutenant, l'altération de ses traits, ses vêtements trempés, souillés de boue, il demanda plus doucement :

— Où donc avez-vous passé la nuit ? Voyons, vite, qu'avez-vous à me dire.

— Pas ici, amiral, chez vous, si vous voulez. J'ai de bien pénibles révélations à vous faire, un coup bien rude à vous porter, des faits de la plus grande gravité à vous apprendre.

— C'est bien, suivez-moi.

Et l'amiral gagna son cabinet, sous la dunette.

— Eh bien ! maintenant, parlez, fit-il.

— Amiral, murmura Savreux très bas, comme honteux lui-même de ce qu'il allait dire, nous sommes trahis !

— Trahis !... répéta Courbet, s'affaissant dans son fauteuil comme un foudroyé.

Savreux se précipita vers lui pour le soutenir, il le repoussa de la main, et se redressant avec effort, son regard aux reflets d'acier dans celui du jeune homme :

— J'ai mal compris, n'est-ce pas ?

Paul hochait tristement la tête sans répondre.

— Mais vous êtes fou, continua l'amiral, de venir me dire cela ; je répondrais de tous mes hommes comme de moi.

— J'ai tenu d'abord le même langage que vous, amiral, mais j'ai dû me rendre à l'évidence des faits.

— Trahis, peprit Courbet, et par qui, mon Dieu !

— Par un des officiers que vous aimez le plus.

— Prenez garde à ce que vous allez dire, malheureux ! Je ne puis vous croire.

Un officier français salir l'uniforme, deshonorer le

où il est monté en fiacre avec le comte de Dion, en criant : « Vive le prince Henri ! Vive les d'Orléans ! »

Des cris de : « Vive la République ! » ayant été lancés en guise de protestation, on a, un instant, redouté une bagarre, mais tout est bientôt rentré dans l'ordre.

M. Drumont a été, lui aussi, l'objet de vives acclamations quand, à quatre heures, il a quitté le cimetière.

Durant cette longue cérémonie, le service d'ordre, placé sous la surveillance directe de M. Lépine, a été dirigé par MM. Mouquin, inspecteur divisionnaire, et Caillot, chef de la police municipale.

Rainilaiarivony

Alger, 19 juillet.

Conformément aux instructions venues de Paris, on a procédé, hier, à l'autopsie du corps de Rainilaiarivony. Les opérateurs ont noté que le cerveau pesait 1.200 grammes. Les viscères, le cœur et le cerveau ont été mis à part pour le cas où il serait nécessaire de prouver que la mort était naturelle. Le décès doit être attribué à un affaiblissement général de l'organisme, résultant de la vieillesse.

Après l'autopsie, le corps a été embaumé, enveloppé dans différentes étoffes, puis enfermé dans un cercueil de plomb et un autre de chêne.

Les obsèques auront lieu probablement demain matin, selon le rite protestant.

De nouvelles instructions sont attendues relativement aux honneurs militaires à rendre au défunt, qui était commandeur de la Légion d'honneur.

Le procès Ressayier-Jaurès

La cour d'appel de Toulouse vient de réformer le jugement de première instance dans l'affaire Ressayier-Jaurès.

Retenant les diffamations et les injures qui constituent, malgré la prescription, des manœuvres frauduleuses, au sens de l'article 414 du Code pénal, pouvant occasionner un préjudice, au sens de l'article 1382 du Code civil, elle a condamné M. Jaurès, la *Dépêche* et la *Petite République* à 15,000 francs de dommages-intérêts et à tous les frais.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nos Députés

M. Rey, député de la deuxième circonscription de Cahors, vient d'adresser une nouvelle lettre à la *Dépêche*. Cette lettre, que nous reproduisons, montre le grand avantage qui résulterait, pour le Lot, de l'adoption du projet financier de M. Cocheroy.

Voici la lettre de M. Rey :

Paris, le 16 juillet 1896.

Monsieur le gérant,

La *Dépêche*, dans son numéro du 14 juillet, me fait encore l'honneur de me consacrer un article à propos de la lettre que je lui ai adressée le 11 précédent. Elle a senti le besoin de venir

m'entourent !

Mon Dieu ! que vous ai-je donc fait pour que vous me frappiez aussi rudement !

Pourquoi trahir, dis ? demanda l'amiral, du ton familier qu'il prenait parfois avec Savreux, dans l'intimité.

Il ajouta naïvement, comme un innocent qui vient d'apprendre une cruelle vérité, d'épronver une nouvelle désillusion :

— Je croyais que les traitres n'existaient que dans les légendes et dans les romans d'histoire.

— Je viens de vous le dire, amiral, répondit l'officier, c'est la jalousie qui a fait naître la haine dans le cœur de Chopard, et la haine qui l'a conduit à la trahison.

C'est la fureur que vos bontés pour moi lui ont soufflée, qui ont fait de ce brave et loyal officier l'agent de Dubulle, son complice.

Comment se sont-ils connus ? voilà ce que j'ignore.

Le guet-apens n'est dirigé que contre moi, c'est à ma vie qu'ils en veulent, et Chopard saurait demain se faire tuer comme un brave à la tête de ses hommes si vous lui donniez le commandement que vous m'avez confié.

Le lieutenant laissa Courbet s'abîmer quelques instants dans ses douloureuses réflexions.

— Dois-je ordonner l'attaque maintenant, demanda-t-il enfin ?

— Non. Ce serait courir à une mort certaine, les Chinois seront nombreux comme une nuée de sauterelles et je ne puis vous donner de nouveaux renforts, il me reste à peine assez de monde à bord pour assurer les manœuvres.

Demain Lespès ralliera l'escadre, nous ferons alors une démonstration décisive.

affirmer à nouveau, ce qui est toujours facile, que je m'étais déjugé, mais sans apporter plus de preuves que la première fois, à moins qu'elle ne prenne pour des preuves les aménités nouvelles dont elle me gratifie. Les gros mots ne sont pas des raisons et le bon sens public ne s'y trompera pas.

L'auteur de l'article ne s'est donc pas aperçu qu'il confondait le *but* poursuivi, qui est l'égalité devant l'impôt, avec les *moyens* d'arriver au but ? Or, il y a plusieurs moyens de parvenir au but, comme il y a plusieurs chemins pour aller à Rome. Que penserait-il de celui qui prendrait pour la Ville éternelle les routes qui y aboutissent ? C'est cependant la confusion qu'il a faite ?

J'ai voté, je le répète, le projet Doumer, le 26 mars, parce qu'il apportait des dégrèvements pour un grand nombre de contribuables trop imposés. Je me suis abstenu le 7 juillet — remarquez que je n'ai pas voté contre — parce que dans l'intervalle nous avons été saisis d'un autre projet qui, non seulement apporte, lui aussi, des dégrèvements à l'agriculture et aux petits contribuables, mais qui, de plus, me paraît réaliser à un plus haut degré la justice fiscale.

J'ajoute que le ministère avait posé la question de confiance au sujet du contre-projet Doumer et que son échec aurait amené une crise ministérielle dont le premier résultat était de faire tomber la réforme qu'il proposait, comme la chute du cabinet Bourgeois avait fait tomber le projet Doumer.

Le beau moyen de réaliser des réformes que de renverser les ministères au moment où ils veulent les faire passer dans la pratique !

Ce n'est donc pas que j'ai trouvé plus mauvais le 7 juillet que le 26 mars le projet de l'ancien ministre des finances, dont je suis le premier à reconnaître le talent ; c'est tout simplement que le projet Cocheroy m'a paru, d'une part, répondre mieux, d'une manière générale, à l'esprit de justice et d'équité.

Et puisque vous avez eu l'air d'en douter et que vous m'obligez à justifier ma conduite, en voici la preuve :

Bilan du projet Cocheroy

Diminution de l'impôt foncier de la terre.....	112.500 fr.
Suppression de l'impôt des immeubles hypothéqués.....	125.000
Suppression de l'impôt des portes et fenêtres.....	216.000
Suppression de la personnelle mobilière.....	383.500
Total.....	837.000

De cette somme il faut déduire :	
Pour le relèvement de 4 50 0/0 de l'impôt sur la propriété bâtie...	39.000
Taxe d'habitation.....	203.000
Total.....	242.000
Dégrèvement.....	595.000

Bilan du projet Doumer

Diminution sur l'impôt foncier...	«
Suppression de l'impôt des immeubles hypothéqués.....	«
Suppression de l'impôt des portes et fenêtres.....	216.000
Suppression de la personnelle-mobilière.....	383.500
Total.....	599.500

Total.....	599.500
------------	---------

Mais Chopard... qu'en faire ? Son crime ne peut rester impuni. Faut-il de suite ordonner son arrestation ?

— Amiral, c'est un brave officier, il a dix ans d'honnêtes et loyaux services. Et nous ne sommes que trois avec lui à connaître son redoutable secret !...

— Etes-vous sûr du soldat qui a découvert la trahison.

— Comme de moi, c'est un brave et digne cœur ; Malui se taira si je le lui ordonne.

— Eh bien ! alors, je vous demande comme une prière de faire comprendre à Chopard qu'il n'a plus qu'à chercher la mort à la prochaine rencontre !

Je vous remets tous mes pouvoirs, mon cher enfant, mais je vous en prie, que je ne paraisse en rien dans cette triste affaire.

Il faut cacher la vérité aux hommes qui ont assez de motif déjà pour s'effrayer de l'avenir, il ne faut pas ajouter à tous les symptômes démoralisateurs auxquels ils sont en proie, celui de la trahison.

Et la vérité connue, en cette circonstance, c'est la panique, la crainte d'être livrés, pour tous ces braves cœurs, malgré la confiance qu'ils ont en moi.

Laissons-les dans leur ignorance, n'éveillons pas leurs doutes par l'arrestation du traître, ne les troublons pas par la pompe sévère d'un conseil de guerre.

Et puis, ajouta l'amiral, en montrant au loin les batteries chinoises du fort Kelung, il y a là des officiers anglais et allemands qui commandent. Ne réglons pas la vue de nos mortels ennemis du lugubre cérémonial d'une dégradation militaire, de l'exécution d'un officier français traître à la patrie !

Ils riraient trop de nous !

Évitez-moi ces douloureuses extrémités, je souffre assez déjà sans cela.

De cette somme il faut déduire :

Impôt sur le revenu (en le mettant aussi bas que dans les départements les plus pauvres).....	288.000
Dégrèvement net.....	311.000

Différence en faveur du projet Cocheroy..... 284.000

Ce qui fait en moyenne 900 fr. de plus par commune.

Et maintenant quittons, si vous le voulez, ce point de vue particulier au Lot pour envisager la question au point de vue supérieur de l'égalité et de la justice.

L'impôt Doumer, sur le revenu, ne commence à fonctionner que pour les revenus supérieurs à 2,500 fr. C'est très bien, mais ce qui ne l'est pas, c'est que, pour les revenus inférieurs à ce chiffre, les agriculteurs, les industriels et commerçants continuent à payer les lourds impôts qui les écrasent actuellement.

Prenez un exemple : Voilà trois citoyens qui ont chacun 2,500 fr. de revenu ; l'un est agriculteur ; l'autre est industriel ou commerçant, le troisième est un rentier. Que veut la justice ? C'est que ces trois contribuables soient soumis aux mêmes impôts. Il faudrait même que les agriculteurs et les commerçants, c'est-à-dire ceux qui travaillent, qui sont la partie utile et vitale de la nation et qui, par conséquent, méritent d'être encouragés, fussent ménagés par le fisc. Eh bien ! c'est tout le contraire qui résulte du projet Doumer.

Le rentier ne paiera rien.

L'agriculteur paiera au moins 400 fr.

Le patentable paiera environ 250 fr.

Est-ce de l'égalité ? Est-ce de la justice ?

Faisons fonctionner l'impôt sur le revenu et supposons que ces trois contribuables aient, non plus 2,500 fr., mais 5,000 de revenu. L'impôt portera sur la partie comprise entre 2,500 fr. et 5,000 fr., soit sur 2,500 fr. à raison de 1 0/0. Alors le rentier paiera 25 fr.

L'agriculteur paiera 400 fr., comme ci-dessus pour les premiers 2,500 fr., 400 fr. pour la seconde fraction de 2,500 fr., plus l'impôt Doumer sur le revenu, comme le rentier, soit 25 fr., au total, 825 francs.

Le patentable paiera 250 fr. pour les premiers 2,500 fr. comme ci-dessus, 250 fr. pour les seconds 2,500 francs, plus l'impôt sur le revenu, 25 fr., en tout, 525 francs.

Est-ce de l'égalité ? Est-ce de la justice ?

Je n'ajouterai rien à ces chiffres. Ils sont plus éloquents que tous les raisonnements.

Ils montrent pourquoi j'ai donné la préférence au projet Cocheroy et pourquoi je n'ai pas voulu renverser le ministère Méline, qui nous l'apportait.

Ils montrent que je ne me suis pas déjugé, quoi que vous en disiez, et que j'ai, au contraire, affirmé avec plus de force, mon vif désir d'arriver à l'égalité de tous les citoyens devant les charges fiscales.

J'espère que vous voudrez bien me donner encore l'hospitalité dans vos colonnes pour cette réponse.

Agréez l'assurance de ma considération distinguée.

REY, député du Lot.

P.-S. — Si cette lettre vous paraît dépasser ce que prescrit la loi, je suis prêt à payer le surplus.

* * *

Et comme Paul ne disait rien :

— Je vous confie une mission délicate, je le sais, mais mieux que n'importe qui vous pourrez la mener à bonne fin. Vous trouverez dans votre cœur, si grand et si généreux, les accents qu'il faut pour toucher celui de ce malheureux égaré.

— J'aimerais mieux, en effet, amiral, répondit Savreux être obligé d'enfoncer seul un carré de Chinois, que forcé au tête-à-tête pénible que vous m'imposez avec Chopard.

Courbet tendit sa main loyale au jeune homme.

— Pardonnez-moi mes paroles un peu vives de tout à l'heure.

Et merci !

Par votre sang-froid vous avez sauvé votre petite troupe d'un massacre certain, je vous en prie, sauvez maintenant le corps expéditionnaire du déshonneur.

Allez, mon cher enfant, ce que vous ferez sera bien fait, je vous donne carte blanche, c'est pour la France !

VIII

Le lieutenant Chopard

Revenu à terre, Savreux appela Malui.

— Eh bien ! demanda-t-il.

— Tout va bien, mon lieutenant. Le Chopard est comme les autres, il s'étonne de l'ajournement de l'attaque, mais il ne se mêle de rien, du reste j'ai eu l'œil sur lui ; depuis votre départ, il me semble très calme et parfaitement tranquille.

— C'est bien ! Dis-lui de venir me trouver par ordre de l'amiral.

— Il y a du nouveau alors ?

— Tiens la langue pour le quart d'heure et ne parle à personne de ce que tu as vu ou entendu, tu sauras tout

M. Lachèze, député du Lot, vient d'adresser au directeur du *Réveil*, la lettre suivante :

« Paris, le 16 juillet 1896.

« Monsieur le directeur,

« Une erreur s'est glissée dans votre numéro de mercredi, 15 juillet.

« Dans l'entrefilet : **Nos députés**, vous dites : « Voici comment se sont répartis les votes des députés du Lot sur le deuxième paragraphe de l'article 2 du projet du gouvernement (rejet du taux de 4.50 p. 0/0).

« Votants, 526 ; majorité absolue, 264. Pour l'adoption, 258 ; contre, 268. La Chambre n'a pas adopté.

« MM. Talou et Vival ont voté contre. MM. Rey et Lachèze ont voté pour, avec toute la droite.

« C'est le contraire qui est vrai. Je ne sais où vous avez trouvé ce renseignement, mais, si vous voulez bien vous reporter au *Journal Officiel* du 10 juillet, vous y verrez que plus de quarante députés de la droite, c'est-à-dire toute la droite, suivant votre expression, a voté contre.

« Je vous prie d'avoir l'obligeance d'insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro, comme rectification de la mention inexacte dont vous avez fait suivre mon vote.

« Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

» LACHÈZE, député. »

Orphéon de Cahors

Hier au soir, au café Aubran, M. Gelly, président de l'Orphéon de Cahors, fêtait nos orphéonistes à la suite des succès de Périgueux. La terrasse du café avait été, par les soins du sympathique M. Aubran, pavée et illuminée pour la circonstance. L'orphéon a chanté successivement, avec un ensemble parfait, *Sur les Remparts* et le *Beau Danube bleu*, aux applaudissements d'un nombreux public.

MM. Lacombe, Dellard, Rollès et Frécheville ont été très applaudis dans les diverses romances qu'ils ont chantées.

On s'est séparé à 11 heures.

Vacances scolaires

Au cours de la séance du conseil départemental de l'enseignement primaire du Lot, du 18 juin dernier, M. Druard, préfet du Lot, a annoncé à cette assemblée qu'il accordait, à l'occasion de son arrivée dans le Lot, un jour de congé à toutes les écoles publiques du département.

De plus, M. l'Inspecteur d'Académie a annoncé qu'il a donné lui-même, à l'occasion de la réunion de la Société de secours mutuels des instituteurs, un autre jour de congé et a proposé d'ajouter ce congé et celui de M. le préfet, aux grandes vacances.

Conformément à l'arrêté préfectoral, les vacances sont fixées comme suit :

Ecoles primaires supérieures et cours complémentaires : Sortie le 1^{er} août, après la classe du soir ; rentrée le 2 octobre, pour la classe du matin.

Ecoles primaires élémentaires : Sortie, le 14 août, après la classe du soir ; rentrée, le 2 octobre, à 8 h. du matin.

Ecoles maternelles : Sortie, le 29 août, rentrée le 2 octobre.

Nota. — Pour rester dans les limites fixées pour la durée des vacances par l'arrêté ministériel du 4 juin 1894, il y aura classe dans les écoles de tout ordre le jeudi qui précède l'ouverture des vacances.

plus tard.

— Compris, mon lieutenant.

— Va.

Quelques minutes plus tard, Chopard pénétrait dans l'étroite pièce qui servait de logement au lieutenant Savreux.

C'était un grand et robuste gaillard, à la figure mâle, au regard énergique et loyal, à la physionomie sympathique. Il paraissait très calme, rien en lui ne pouvait indiquer un traître.

Les deux officiers se saluèrent avec une politesse affectée, pleine de raideur.

Paul Savreux semblait sous le coup d'une gêne extrême, ne sachant comment s'y prendre pour mener à bonne fin la mission dont l'avait chargé l'amiral.

Ce fut Chopard qui le tira d'embarras.

— Vous avez un ordre à me communiquer, monsieur demanda-t-il.

— Une simple question à vous poser, monsieur, dit Paul.

Chopard s'inclina sans répondre, il eut un geste qui voulait dire : Je vous écoute.

— Que penseriez-vous d'un officier français qui déroberait des plans sur la table de son chef pour les livrer à l'ennemi ? interrogea brusquement Savreux.

Le traître pâlit affreusement, il se crut découvert, il se sentit perdu, il se revit dans la brousse, courant à la rencontre de Dubulle. Ses paroles — des paroles de trahison — lui revenaient à la mémoire ; le bruit de l'or dont on avait voulu payer son méfait lui tintait encore aux oreilles.

(A suivre.)

Lettres de satisfaction

Des lettres de satisfaction ont été adressées par M. l'inspecteur d'Académie, pour le zèle et le dévouement qu'ils déploient dans l'exercice de leurs fonctions et les excellents résultats qu'ils obtiennent dans leur classe, à MM. Bouyssou, instituteur de l'école de Prayssac; Pégourié, instituteur à Promilhanes, et à Mmes Arlet, institutrice à Cornac; Dumay, institutrice à Comiac.

Demandes de changement

Les instituteurs et les institutrices qui auraient l'intention de solliciter un changement de résidence pour la prochaine année scolaire, sont invités à adresser leur demande à l'inspecteur d'Académie, par la voie hiérarchique, avant le 5 juillet, terme de rigueur.

Toute demande qui parviendra directement à l'inspection académique sera considérée comme non avenue.

Les instituteurs et institutrices sont expressément prévenus que toutes les demandes de changement faites jusqu'à ce jour, et auxquelles l'administration académique n'a pu donner suite, devront être renouvelées, si les intéressés sont toujours dans les mêmes dispositions.

Les instituteurs adjoints et les institutrices adjointes titulaires qui désireraient obtenir la direction d'une école rurale, doivent adresser leur demande dans la même forme, également avant le 25 juillet.

Catus

Un grand concours de moutons gras, de béliers, de truies et de verrats, aura lieu à Catus dans une enceinte spéciale, le 24 juillet prochain à 8 heures précises du matin.

Une subvention de 200 fr. a été accordée à ce concours par M. le ministre de l'Agriculture, au nom du gouvernement de la République, et une allocation de 100 fr. par le département.

Les propriétaires qui voudront y prendre part pourront se faire inscrire chez M. Soulié, vétérinaire à Catus, jusqu'au 23 juillet inclusivement.

Les prix suivants seront distribués : Moutons gras. — Première section, lot de 10 moutons et au-dessus : 1^{er} prix 40 fr.; 2^e prix, 30 fr.; 3^e prix, 15 fr.; 4^e prix, 12 fr.; 5^e prix, 10 fr.

Deuxième section, lot de trois moutons et au-dessus : prix d'honneur offert par M. Raynal père, 20 fr.; 1^{er} prix, 15 fr.; 2^e prix, 10 fr.; 3^e prix, 8 fr.; 4^e prix, 6 fr.

Béliers. — 1^{er} prix, 15 fr.; 2^e prix, 12 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 8 fr.; 5^e prix, 5 fr.

Truies. — 1^{er} prix, 30 fr.; 2^e prix, 25 fr.; 3^e prix, 20 fr.; 4^e prix, 15 fr.; 5^e prix, 10 fr.

Verrats. — 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e prix, 15 fr.; 3^e prix, 10 fr.; 4^e prix, 5 fr.

Les primes des moutons gras seront payées en entier, à l'hôtel de Ville de Catus, le jour même du concours, mais celles des animaux reproducteurs seront payées en deux fois : moitié le 24 juillet et moitié le 22 septembre prochain si les animaux servent encore à la reproduction.

Le comice agricole de Catus a décidé d'ouvrir un grand concours de trufficulture. Il fera connaître prochainement les conditions et la date de ce concours.

Le président, L. CAMBORNAC. Le secrétaire, A. BACH.

FAITS DIVERS

La course de Marathon

C'est par un temps superbe, ni trop chaud, ni trop frais, couvert au départ, partant très propice au premier effort des coureurs, que s'est accomplie dimanche la course à pied organisée par le Petit Journal entre Paris et Conflans-Sainte-Honorine sur la distance de 40 kilomètres, identique à celle effectuée récemment par le berger Loys de Marathon à Athènes en 2 h. 55' 20".

Disons tout de suite que le résultat de cette épreuve a dépassé toutes les espérances, et que sur 191 champions présents au départ, neuf ont battu le record de Loys, le premier de vingt-trois minutes cinquante secondes, les huit autres de temps variables, dont on trouvera ci-dessous le détail.

Le gagnant est un anglais, nommé Léoard (non pas Léopard) Hurst, briquetier de son état, et qui a fait de l'entraînement pédestre une véritable carrière. Il a parcouru les quarante kilomètres de l'itinéraire dans le temps incroyable de 2 h. 31 min. 30 sec., battant le record par vingt-quatre minutes — près d'une demi-heure !

Le second, Bagré, est un Français, marcheur depuis Paris-Belfort et coureur entraîné, lui aussi, pour la vitesse. Il n'a été devancé que de 8 minutes par le gagnant. Son temps a été de 2 h. 37 min. 30 sec.

Les suivants ont été jusqu'au neuvième inclus, qui, lui aussi, a battu le record par vingt-deux secondes seulement :

3 ^e Chauvelot,	en 2 h. 41 m. 15 s.
4 ^e Janvier.	en 2 h. 47 m. 30 s.
4 ^e Perrot,	en 2 h. 50 m.
6 ^e J. Hurst,	en 2 h. 53 m.
7 ^e Raymond,	en 2 h. 53 m. 30 s.
8 ^e Cheminel,	en 2 h. 54 m. 35 s.
9 ^e Fleury,	en 2 h. 54 m. 38 s.

A partir du 10^e, les hommes ont mis 2 h. 56 minutes, 2 h. 57, 3 h., 3 h. 10, et ainsi de suite jusqu'à la limite de quatre heures accordée pour la médaille commémorative.

On pensait qu'une dizaine l'obtiendrait. Il y en a quatre-vingts à qui elle est due !

La brutalité allemande

On écrit de Saint-Avold au Lorrain de Metz :

Un acte de véritable sauvagerie s'est passé ces jours derniers à l'étang de Saint-Avold, durant les exercices de natation des uhlans.

Un pauvre soldat, soit inaptitude physique, soit répulsion nerveuse, suppliait avec larmes qu'on le dispensât de la leçon. Rien n'y fit. Le sous-officier instructeur lui répéta plusieurs fois : C'est l'ordre du lieutenant, et il fut jeté à l'eau dans un endroit mesurant environ trois mètres de profondeur. Par une disposition étrange, la courroie qui le retenait avait été relâchée d'une longueur invraisemblable, de sorte qu'elle ne maintenait pas l'homme à la surface... On le laissa se débattre, et finalement il disparut sous l'eau.

Il fallut l'intervention de plusieurs nageurs et le concours de la nacelle pour le ramener à la surface. Cela fait, au lieu de transporter de suite au rivage le pauvre soldat à demi suffoqué, pour lui donner les soins dictés par l'humanité, on se contenta de le hisser au bord de la nacelle, où on le laissa cramponné pendant plusieurs minutes, qui durent lui paraître des siècles. Enfin, et pour tout ménagement, on le souleva par les jambes, comme on fait d'un clown, et on le culbuta dans la nacelle.

Le cœur nous saignait de voir jongler ainsi avec les angoisses de ce pauvre jeune homme. Quand on se décida à le reconduire au bord, il fallut le soutenir, et, une fois parvenu sur la digue, il s'affaissa de tout son long, pris d'une sorte de syncope. Les témoins de cette scène, tant allemands qu'indigènes, manifestaient hautement leur indignation.

Les buveurs de bière

Voici les pays où l'on consomme le plus de bière : l'Allemagne, 48 millions; l'Angleterre, 47 millions; les Etats-Unis, 37 millions; l'Autriche-Hongrie, 14 millions, et la France 10 millions. La Belgique en consomme presque autant que la France.

La vanille Française

MM. Tiemann et Hernann ont découvert que la sève des pins et sapins renfermait en grande quantité de la vanilline c'est-à-dire un alcaloïde identique à celui qui se trouve dans les gousses de vanille des pays chauds. Or ce produit qui trouve un emploi assuré dans la confiserie et la parfumerie, a une valeur commerciale considérable ; trois mille francs environ le kilogramme.

Pour obtenir la vanilline des sapins, on recueille à l'aide de raclettes la sève qui lubrifie le tronc et l'intérieur de l'écorce des arbres récemment abattus. La substance à moitié fluide que produit cette opération est éminemment fermentescible. Aussi, pour la conserver pendant le temps nécessaire pour lui faire subir les traitements ultérieurs qui doivent la transformer en confiserie d'abord, puis, plus tard, en vanilline, faut-il la soumettre à une ébullition de quelques minutes qui coagule les matières albumineuses.

La sève ainsi bouillie peut être expédiée au loin dans des barils ou des bidons de fer blanc.

Le prix de la vanilline est assez élevé pour couvrir, et au delà, les frais de main-d'œuvre qu'exige la récolte de la sève. Un chimiste distingué a fait, dans une sapinière, des essais pour se rendre compte des moyens pratiques d'obtenir la quantité de sève suffisante pour faire de ce produit l'objet d'une exploitation industrielle. Quelques femmes, armées de couteaux de table à lame arrondie, raclent les sapins abattus et préalablement écorcés. Elles recueillent la sève dans de petits seaux en fer blanc dont le contenu est versé dans une marmite en fer battu. Quand la marmite est suffisamment remplie on la fait chauffer des bûcherons de la coupe ; le liquide est ensuite versé dans un baril qu'on expédie à Paris où il est soumis à des traitements chimiques.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

VITICULTURE

LE BLACK-ROT

ET LES DIVERS TRAITEMENTS

Cette terrible maladie de la vigne est malheureusement le sujet de toutes les conversations des viticulteurs.

Personne n'ignore les dégâts épouvantables qu'elle cause. On sait qu'en Amérique plusieurs propriétaires, après avoir vu disparaître leurs récoltes sous ses attaques, pendant cinq ou six années consécutives, se sont résignés à arracher les vignes.

Nous espérons bien n'en être jamais réduits à cette triste nécessité, en France, où le mal est loin d'être aussi considérable, au moins jusqu'à présent, qu'on ne se le figure généralement.

Sous l'impression de la frayeur qu'il inspire, beaucoup de viticulteurs voient le black-rot partout. A leurs yeux, la moindre tâche sur les feuilles est causée par le black-rot. Il est cependant facile de reconnaître celles qui sont dues à ce fléau. De couleur rousse, elles sont entourées d'une ligne brune très fine et parsemées de petits points noirs. Les grains attaqués passent du vert au brun rosé, puis au noir violet, et sont couverts de petites granulations noires.

Nous ne devons point, toutefois, nous dissimuler la gravité du danger. De même que le peronospora a envahi peu à peu nos vignobles, le black-rot se propage et ses progrès sont des plus inquiétants. Il est bien à craindre que d'ici à quelques années, tout le vignoble français ne soit atteint.

Il nous est aussi aisé de prévenir les effets du premier, grâce aux traitements à base cuprique, que difficile de combattre le black-rot par le même procédé.

A la fin de l'année 1895, certains viticulteurs affirmaient qu'ils s'étaient défendus aisément contre ses attaques, les uns à l'aide des bouillies, les autres en employant poudres et bouillies. Plusieurs assuraient avoir fait en vain ces mêmes traitements, n'ayant pu conserver leurs récoltes.

Depuis le printemps dernier, presque tous les viticulteurs ont souvent couvert leurs vignobles de poudres, de bouillies à diverses doses. Des essais de drogues multiples ont été faits par les hommes de science, toujours dévoués à la cause agricole. Quels ont été les résultats ? Jusqu'à ce jour, ils ne sont guère rassurants pour l'avenir.

VIGNES GRAVEMENT ATTEINTES

Dans les vignes infestées, on voit de nombreuses tâches sur les feuilles. Celles qui ont été entièrement couvertes de bouillie, depuis leur naissance, n'ont pas été épargnées. Il en est de même pour celles qui ont reçu poudres et bouillies.

Il paraîtrait, cependant, que les tâches sont moins nombreuses dans les vignobles qui ont été traités dès le début de la végétation. Mais elles existent en quantité, malheureusement plus que suffisante, pour compromettre la récolte. Qu'importe, en effet, qu'une souche ait cinquante ou trente feuilles attaquées ? Chacune d'elles contient des milliers de corps reproducteurs, placés tout près des raisins, les menaçant d'une destruction foudroyante si le temps est favorable à leur développement.

VIGNES LÉGÈREMENT ATTEINTES

La plupart d'entre elles n'avaient point été attaquées les années précédentes. Un grand nombre a été traité, avec des soins minutieux, depuis que les feuilles ont paru, et cependant on constate la présence du black-rot.

Nous pouvons faire les mêmes observations pour les diverses expériences faites par les hommes de science qui nous sont connues.

Jusqu'à preuve du contraire, en présence de pareils faits, nous sommes à bon droit quelque peu incrédules au sujet de l'efficacité du cuivre.

Mais nous avons une si grande frayeur du black-rot que nous agissons comme de fermes croyants, et faisons fonctionner sans cesse les pulvérisateurs et les appareils à répandre les poudres. Si nous ne combattons pas ainsi ce redoutable ennemi, nous préviendrons au moins sûrement les attaques du mildiou.

Nous employons de préférence la bouillie bordelaise, légèrement acide. Le jour même où nous faisons ce traitement, nous répandons autant que possible sur les raisins la sulfostéatite de Chefdobien. Ce traitement mixte permet d'atteindre complètement les feuilles et les grappes.

Plusieurs viticulteurs emploient un procédé qui paraît être des plus rationnels pour combattre le black-rot.

Ils font enlever et brûler toute feuille atteinte. N'est-ce point le plus efficace ? Ne devrions-nous pas l'adopter dans tous les vignobles de la région ?

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

Bourse de Paris

Cours du 21 Juillet 1896

RENTES

3 0/0.....	compt. ex-c.	101 60
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 50
4 1/2 0/0.....	compt.	105 50

A LA BOURSE D'OR



FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

A LOUER

Dans une jolie maison, un appartement bien composé.

S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

A vendre

Grange et emplacement de maison avec murs et matériaux divers pouvant servir à la reconstruction, 24, rue et Faubourg St-Georges.

S'adresser à M. Jacques VALETTE, 5 quai Champollion.

A LOUER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal

LES CAPITALES DU MONDE

PARIS Par FRANÇOIS COPPÉE St-PÉTERSBOURG E. MELCHIOR DE VOGUÉ NEW-YORK Le COMTE E. DE KÉRATRY CONSTANTINOPLE Par PIERRE LOTI ROME Par GASTON BOISSIER ATHÈNES Par LE COMTE DE MOUY TOKIO Par M ^{me} JUDITH GAUTHIER VIENNE Par M ^{me} ADAM LISBONNE Par ARMAND DAYOT PÉKIN Par M ^{me} PALÉOLOGUE GENÈVE Par EDOUARD ROD BUCAREST Par CARMEN SYLVA S. M. la Reine de Roumanie	LE CAIRE Par CAMILLE PELLETAN ALGER Par MAURICE WAHL STOCKHOLM Par MAURICE BARRÈS BERLIN Par ANTONIN PROUST LONDRES Par SIR CHARLES DILKE MEXICO Par AUGUSTIN GÉNIN RIO-DE-JANEIRO J. DE SANTA ANNA NÉRY AMSTERDAM Par HENRY HAVARD MADRID Par EMILIO CASTELAR CALCUTTA Par J. DARMESTETER BRUXELLES Par CAMILLE LEMONNIER COPENHAGUE Par ANDRÉ MICHEL CHRISTIANIA Par HARALD HANSEN
---	---

Une profession d'illustrations, aussi belles que luxueuses, orne ce magnifique ouvrage; 350 gravures tirées sur beau papier glacé accompagneront le texte. Enfin un plan et des détails statistiques fourniront à côté des descriptions pittoresques et vivantes les renseignements intéressants et instructifs.

LES CAPITALES DU MONDE

FORMERONT 80 LIVRAISONS

La LIVRAISON ILLUSTRÉE : 10 centimes

En vente, chez tous les libraires, librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour

BILLETS D'ALLER ET RETOUR
A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE
et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Launoy pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Dcazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Dcazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Paris	98 f. 73	120 f. 90	f. 90	f. 81	f. 90	f. 81
Orléans	86	64	108	81	86	64
Blois	86	64	108	81	86	64
Tours	91	68	113	85	91	68
Le Mans	103	77	123	94	103	77
Angers	103	77	123	94	103	77
Nantes	113	87	133	104	113	87
Poitiers	91	68	113	85	91	68
Angoulême	91	68	113	85	91	68
Périgueux	86	64	108	81	86	64
Bordeaux	98	73	120	90	98	73
Agen	98	73	120	90	98	73
Montauban	98	73	120	90	98	73
Toulouse	103	77	123	94	103	77

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PREX DE l'abonnement	12 mois			6 mois			3 mois		
	Paris et Seine	Départements	Etranger..	Paris et Seine	Départements	Etranger..	Paris et Seine	Départements	Etranger..
	50 ^f	26 ^f	14 ^f	26 ^f	14 ^f	14 ^f	14 ^f	8 ^f	4 ^f
	62	32	17	32	17	17	17	10	5

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

L. AUDBOURG & C^o

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison L. AUDBOURG & C^o, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR
4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

LA Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. LAURENT, examinateur à l'Ecole polytechnique.
H. DERENBOURG, prof à l'Ecole des langues orientales. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
A. GIÉY, professeur à l'Ecole des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'Ecole des beaux-arts.
D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.
C.-A. LAIBANT, docteur en sciences mathématiques.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Relié : 750 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

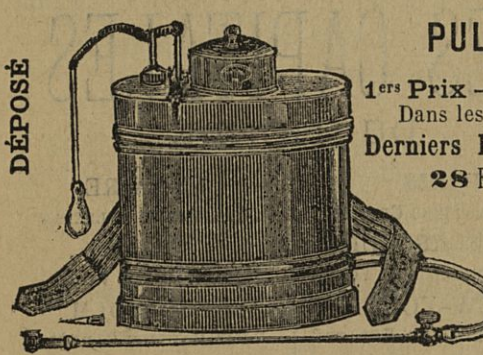
Demandeur Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois Henri SÉGUY tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

IMPUISSANCE de l'homme,

stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique : Spitaels, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.
Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LATOUC.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS. ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,

Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,
Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Coudere, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girna et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p ^r dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 375 fr. — —	id n° 1 id 450 fr. —
id. n° 2 325 fr. — —	id n° 2 id 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demandez le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.
DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.